

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉCISIONS**

Année 2024

Décision du 29 août 2024

| | |
|-------------------|---|
| 08.2024-49 | CULTURE Marché sans publicité ni mise en concurrence préalable « Travaux sur tribunes du Quatrain : Changement des façades avant » |
|-------------------|---|

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

VU la séance du Conseil Communautaire en date du 21 mai 2024 approuvant les tarifs actualisés des spectacles de BRAVOH ! pour la saison 2024-2025,

Considérant que la saison culturelle 2024-2025 de Clisson Sèvre Maine Agglo a été validée en Commission Tourisme-Culture du 13 mars 2024,

Considérant la nécessité d'assurer la maintenance et les travaux des tribunes du Quatrain servant à assurer l'accueil des spectacles ayant lieu au Quatrain,

Considérant que la société Master Industrie, sise Zone Vendéopôle, Rue R. Laennec – 85130, La Verrerie, dispose des compétences et garanties requises pour assurer la prestation demandée,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : de signer le devis concernant les travaux sur la tribune du Quatrain – changement des façades avant avec la société Master Industrie, sise Zone Vendéopôle, Rue R. Laennec – 85130, La Verrerie, pour un montant de 16 991 € HT soit 20 389,20€ TTC.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »